

Toronto, le 3 janvier 2022

Chers parents, tuteurs et tutrices,

Le gouvernement de l'Ontario a annoncé aujourd'hui de nouvelles mesures visant à poursuivre la lutte contre la COVID-19, notamment au chapitre des écoles de la province.

Apprentissage à distance

Ainsi, à partir du 5 janvier 2022, toutes les écoles du Conseil passeront à un mode d'apprentissage en virtuel, au moins jusqu'au 14 janvier 2022. En conséquence, les élèves devront suivre leurs cours en ligne et accomplir les tâches assignées à partir de la maison. Le mercredi 5 janvier est une journée d'apprentissage asynchrone et les élèves effectueront de manière autonome les travaux placés par leur enseignant sur la plateforme Teams. L'enseignement en mode synchrone (en direct) commencera le jeudi 6 janvier 2022.

Si votre enfant bénéficie des services de soutien en matière d'éducation de l'enfance en difficulté, l'appui se poursuivra et l'horaire vous sera communiqué directement par l'école. De plus, les services de soutien au bien-être et à la santé mentale continueront d'être offerts.

Organisation scolaire

Comme par le passé, les écoles Viamonde utiliseront la plateforme Microsoft Teams pour offrir leurs services d'enseignement à distance et pour faciliter les communications entre les élèves et les membres du personnel enseignant. Votre enfant demeure dans la même cohorte qu'à l'école et les cours se dérouleront avec le même personnel enseignant.

Généralement, les heures de début et de fin de journée scolaire demeurent inchangées. Toutefois, l'horaire d'enseignement vous sera communiqué par l'école de votre enfant. Pour les élèves de l'élémentaire, il est attendu qu'un adulte est à la maison pour veiller à leur sécurité.

Exigences du temps minimal à consacrer chaque jour à l'apprentissage synchrone		
	Niveau scolaire de l'élève	Exigence relative à la période minimale à consacrer chaque jour à l'apprentissage synchrone
École élémentaire	Maternelle et jardin d'enfants	180 minutes
	De la 1 ^{re} à la 3 ^e année	225 minutes
	De la 4 ^e à la 8 ^e année	225 minutes
École Secondaire	Intermédiaire (7 ^e et 8 ^e année)	Environ 60 minutes pour chaque période de cours de 75 minutes pour un total de 225 minutes par jour
	Supérieur (9 ^e et 12 ^e année)	Environ 60 minutes pour chaque période de cours de 75 minutes pour un total de 225 minutes par jour

*Les périodes d'apprentissage synchrone indiquées dans le tableau peuvent être divisées en périodes plus courtes durant la journée d'école.

Utilisation de la technologie

Si votre enfant n'a pas accès à des outils technologiques personnels lui permettant de prendre part aux activités d'enseignement à distance, veuillez en informer rapidement la direction de l'école afin que nous puissions lui en fournir. Les écoles feront la distribution des outils technologiques les 4 et 5 janvier.

Services de garde en milieu scolaire

Les services de garde opérant dans les locaux du Conseil continueront d'accueillir leur clientèle régulière non scolarisée. Toutefois, les programmes avant/après l'école seront fermés jusqu'à ce que les écoles puissent accueillir les élèves à nouveau. Pour plus d'informations, veuillez contacter directement l'opérateur du service de garde de votre enfant.

Ressources éducatives complémentaires

Nous mettons à votre disposition des ressources d'appui à l'apprentissage sur notre site Internet dans « [le coin d'apprentissage](#) ».

Nous vous rappelons également l'existence du service [Jeunesse J'Écoute](#), une ressource gratuite de conseil et d'orientation pour les jeunes. Ce service est accessible en tout temps au 1 800 668-6868 ou en textant CONNECT au 686868. Santé mentale en milieu scolaire Ontario offre également des ressources aux élèves et à leur famille sur www.smho-smso.ca.

Nous tenons à vous remercier de votre compréhension et de votre collaboration pendant cette période difficile.

Veuillez recevoir, chers parents, tuteurs et tutrices, nos salutations les plus cordiales.

Le directeur de l'éducation par intérim,



Sébastien Fontaine

c. c. Membres du Conseil
Membres du Comité exécutif
Directions et directions adjointes des écoles

